

RÉFÉRENCE COMPLÈTE

émetteur	activité	domaine	type	numéro
SPR	RP	000	GD	294

TITRE

TRAVAIL EN ZONE REGLEMENTEE : ELEMENTS A FOURNIR AVANT INTERVENTION PAR LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Rubriques Introductives.

Objet

Ce document a pour but de synthétiser les informations pratiques nécessaires aux entreprises extérieures avant d'intervenir dans les zones réglementées, du fait des risques radiologiques présents au GANIL.


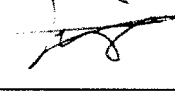

Références

- (1) Consignes Générales de Radioprotection - SPR 161
- (2) Intervention des entreprises extérieures sur le site du GANIL - DIR/IS 068

Gestion du document

Ce document est émis par le Service de Protection contre les Rayonnements du GANIL ;

TABLE DES MODIFICATIONS

C	05/04/2010	Coordonnées du responsable	B. Rannou 	V. Desmezieres 	B. Rannou 
B	28/07/04	Complément médical Modification SPR248	S.FAURE (SPR)	G.DHILLY (SPR)	S.FAURE (SPR)
A	27/05/2004	Emission initiale Annule et remplace SPR254	S.FAURE (SPR)	G.DHILLY (SPR)	S.FAURE (SPR)
indice	date	nature de la modification	rédacteur	vérificateur	approbateur

1. Exigences.

Dans le cas d'intervention des travailleurs en zones réglementées (zone surveillée ou contrôlée) l'employeur doit s'assurer que les conditions suivantes sont remplies :

Les intervenants doivent,

- faire parvenir au service accueil du GANIL, 8 jours avant intervention, la fiche de renseignement nominatif SPR248 complétée.
- être habilités médicalement et donc être en possession d'un certificat médical d'aptitude à travailler sous rayonnements ionisants (délivré par un médecin spécialement habilité *). Ce certificat sera envoyé sous pli confidentiel à l'accueil du GANIL à l'attention du service médical du GANIL,
- faire parvenir sous pli confidentiel à l'accueil du GANIL, 8 jours avant le début de l'intervention, à l'attention du SPR, le relevé de la dosimétrie des 12 derniers mois glissants (**). Ce relevé peut ne pas exister si il s'agit d'une première habilitation ou si l'habilitation est supérieure à 12 mois. Il sera par défaut demandé un justificatif fourni par l'employeur attestant de la non existence de ce relevé,
- suivre une information radioprotection/sécurité GANIL (durée 4 heures), délivrée par le service de radioprotection du GANIL. Contacter le donneur d'ordre GANIL pour l'inscription. Attention la formation a lieu 2 fois par mois.
- être munis d'un dosimètre passif (film) nominatif et valide pour la période d'intervention, sensible aux rayonnements X, β , γ et neutron machine en opération et X β , γ dans les autres cas (se renseigner auprès du SPR). Une liste indicative des fournisseurs est donnée au chapitre 2.

(*) - Les entreprises adhérents au CMAIC sont vues au CMAIC
- Les entreprises adhérentes à d'autres services médicaux interprofessionnels du département 14 ou 61 sont vues au GANIL : Service Médical du GANIL : 02.31.45.45.45
- Certains services médicaux interprofessionnels de la manche et de Rouen ont des médecins habilités.

(**) Pour les entreprises amenées à intervenir en urgence en zones réglementées (exemple contrat de maintenance) et les entreprises extérieures à demeure sur le site du GANIL les résultats dosimétriques seront envoyés tous les mois au GANIL.

2. Fournisseurs de dosimétrie passive

La liste indicative des principaux fournisseurs habilités en France est présentée ci-dessous.

**Laboratoire Central des Industries
Electriques (LCIE)**
Section Dosimétrie photographique
33 avenue du Général Leclerc
BP N°8F

92260 Fontenay Aux Roses Cedex
tel : 01.40.95.62.90
fax : 01.40.95.62.89

email : dose@lcie.fr

IRSN
Direction de la Radioprotection de l'homme
Service de dosimétrie externe
Laboratoire de Surveillance DOSimétrique
- FAR
BP n°17

92262 Fontenay Aux Roses Cedex
tel : 01.58.35.88.88
fax : 01.46.57.84.51

Remarque :

- d'autres fournisseurs existent (laboratoires IN2P3, étranger, ...)
- pour une première attribution de dosimètre passif, le délai est d'au moins 1 mois.

3. Coordonnées SPR

Permanence : 02.31.45.47.13

Fax : 02.31.45.44.79

Responsable : 02.31.45.46.26

email : spr@ganil.fr